

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Lundi 09 Décembre 2019 à 20 heures 00

Convocation du 02.12.2019



L'An deux mille dix-neuf, le 09 Décembre, le Conseil Municipal de MORTEMART, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Nicole GONTIER, Maire.

A été désigné **secrétaire de séance** : M. CAILLAUD Didier

Date de la convocation du Conseil Municipal : 02.12.2019.

Présents : M^{me} GONTIER Nicole, M. GAUCHON Alain, M. CAILLAUD Didier, M^{me} JEANNET Solange, M^{me} JUBB Noëline, M^{me} ZELMAR Michelle.

Absents excusés : M^{me} BARRET M. Catherine, M. BAXTER Charles qui donne procuration à M^{me} GONTIER

Absents : M. COYAT Gérard, M. GUIONNET Alain.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 26 Septembre 2019 a été approuvé à l'unanimité.

M^{me} GONTIER demande à l'Assemblée que soit inscrit à l'ordre du jour : le congé du locataire du logement 9 bis rue des Carmes et la participation aux frais de fonctionnement de l'école de PEYRAT de BELLAC pour 1 enfant.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accède à ces demandes.

L'ordre du jour a été consacré aux points suivants :

Participation aux frais de fonctionnement de l'école de NOUIC et de PEYRAT de BELLAC :

Un seul enfant domicilié à MORTEMART fréquente l'école de NOUIC.

A l'unanimité le Conseil Municipal vote la participation aux frais de fonctionnement de l'école de NOUIC pour un montant de 173,64 € TTC pour l'année scolaire 2018-2019.

Un seul enfant domicilié à mi-temps à MORTEMART fréquente l'école de PEYRAT de BELLAC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal souhaite avoir des explications sur le montant de la participation (263 € TTC pour un mi-temps) aux frais de fonctionnement de l'école de PEYRAT de BELLAC pour l'année scolaire 2018-2019.

M^{me} GONTIER est chargée de cette mission.

Convention 2020 de maîtrise d'œuvre du SYGESBEM :

Après lecture de la convention, le Conseil Municipal autorise M^{me} le Maire à signer cette convention.

Les travaux de voiries prévus s'élèvent à 12 600 € TTC. (Route des Petits Bois et rue du Tram vers RD5) 50% d'aide du Conseil Départemental sont attendus.

Approbation de la modification du règlement intérieur des ateliers des Carmes :

M^{me} GONTIER propose d'ajouter un paragraphe au règlement intérieur des ateliers des Carmes afin de clarifier l'ouverture de la porte d'entrée.

La porte d'entrée de l'escalier du Couvent des Carmes devra donner libre accès aux ateliers aux horaires suivants :

- ✓ Du 14 Novembre au 30 Mars de 9h à 18h
- ✓ Du 1^{er} Avril au 13 Novembre de 8h à 20h

Un courrier recommandé avec A-R sera envoyé à chaque locataire occupant. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette réglementation.

Prime exceptionnelle pour la médaille du travail d'un Agent :

M^{me} REVEILLERE assure depuis 20 ans le secrétariat de Mairie à raison de 15h par semaine. La médaille du travail (argent) lui sera décernée en même temps à S^t MARTIAL et MORTEMART, le jour de la cérémonie des vœux de S^t MARTIAL. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer à M^{me} REVEILLERE une prime exceptionnelle pour marquer cette distinction.

Résiliation du bail du locataire du logement 9 bis rue des Carmes :

M^{me} ALLART nous a donné congé de son logement 9 bis rue des Carmes avec effet au 28 Février 2020. A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M^{me} GONTIER à résilier son bail, à restituer la caution suivant l'état des lieux et à mettre le logement à la location.

Divers :

- Les travaux de toiture à l'usine sont à moitié faits, Le percement de la porte dans l'atelier est réalisé.
- Il est convenu :
- D'ététer le grand bouleau blanc situé devant l'usine, de planter un arbre devant la Mairie.
- De répondre favorablement pour les visites des américains.
- De contacter des exposants (sans finaliser) pour les expositions d'été dans les salles municipales.

La séance est levée à 21h 30.